



PLAN NATIONAL DE FORMATION 2019

La DGALN vous propose l'action de formation n° 19-232

PARCOURS DE PROFESSIONNALISATION ECOQUARTIERS

Découverte des écoquartiers, les fondamentaux de l'aménagement durable

Pour vous inscrire : <http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/> et cliquez sur « rechercher et s'inscrire »

Aide sur l'inscription en ligne [ici](#)

Cette action fait partie du parcours de professionnalisation « EcoQuartiers » mis en œuvre par la DGALN pour les agents en poste sur ces missions.

Pour les agents de l'État, vous trouverez en annexe l'ensemble des actions du parcours avec le lien intranet :

<http://intra.dgaln.e2.rie.gouv.fr/les-parcours-de-professionnalisation-r5134.html>

Vous pouvez consulter les offres de formation de la DGALN sur le site intranet : <http://intra.dgaln.e2.rie.gouv.fr/l-offre-de-formation-pour-les-services-r4388.html>

Vous pouvez consulter l'ensemble des offres de formation ministérielles sur le site intranet du CMVRH : <http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/>

Pour les collectivités et partenaires publics et privés, vous trouverez les informations sur la démarche EcoQuartier et le parcours de formation sur le site internet : <http://www.ecoquartiers.logement.gouv.fr/formations/>



QUAND ?

14 et 15 mai 2019

date limite d'inscription

9 mai 2019 (auprès du CVRH)

OÙ ?

DEAL Guadeloupe

Dothémare II

97139 Les Abymes

(salle Corossol à Dothémare)

Deux sessions seront également prévues en Martinique et en Guyane au 2e semestre 2019

vos contacts à la DGALN

maîtrise d'ouvrage : DGALN - DHUP - AD4

chef de projet : François Kellerhals Hosso

DGALN- Sous-direction de la performance
Rémy BLANES - Responsable du pôle national de formation

Lucie LAMBERTRAYAR - Cheffe de projet formation

vos contacts au CVRH

Chef(fe) de projet : Valérie Carrie-Labaume

02 35 68 92 22

valerie.carrie-labaume@developpement-durable.gouv.fr

les objectifs de la formation

- Appréhender ou avoir une relecture actualisée de ce qu'est un projet d'aménagement durable et savoir décliner les grands principes de façon opérationnelle.
- Disposer d'une méthode éprouvée pour interroger la gouvernance, l'opportunité d'un projet, sa programmation et sa gestion en s'appuyant sur un réseau et des outils guides.
- Porter la politique de l'aménagement durable sur le territoire, en fonction de son contexte.
- Se familiariser avec la démarche EcoQuartier en s'appuyant sur l'expérience d'opérations labellisées.
- Partager autour de ces sujets les cultures professionnelles différentes en les enrichissant des visions croisées de l'État, des collectivités et des professionnels locaux.

le public concerné - les pré-requis

Cette action de formation ne nécessite pas de pré-requis. Elle s'adresse à tous les acteurs et partenaires de l'aménagement durable, notamment :

- Aux services de l'État : agents DREAL et en DDT(M) en charge de l'urbanisme, de l'aménagement, planification, habitat, conseil aux territoires, eau, risques, paysages, biodiversité, architecture et patrimoine (UDAP), suivi de projet complexes, interface milieux urbain-milieu agricole, représentants locaux des agences nationales (ANAH,...)
- Aux collectivités : élus, agents de services techniques (planification, urbanisme et aménagement, environnement, transition énergétique ...), chefs et directeurs de projet aménagement, rénovation urbaine, centres-bourgs, action cœur de ville, centre-ville...
- Aux professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement : Agence d'urbanisme, CAUE, aménageurs, urbanistes, paysagistes, architectes ...
- Aux opérateurs et financeurs

CONTEXTE

L'État porte l'ambition d'accompagner les porteurs de projets et plus globalement les acteurs de l'aménagement, dans l'aménagement durable des villages, villes, métropoles, en tenant compte des contextes géographiques et socio-économique très différents. Pour ce faire, les services de l'État, en département, région et au niveau central, s'appuient sur des structures partenaires comme des associations d'élus, l'ANRU, l'ADEME, l'ANAH la fédération nationale des agences d'urbanisme, la fédération nationale des parcs naturels régionaux, les CAUE et des fédérations de professionnels (aménageurs publics et privés, concepteurs, bureaux d'études...). Les architectes et paysagistes conseils de l'état sont également mobilisés. Cette liste non exhaustive d'acteurs illustre l'importance de mutualiser les moyens et de diffuser et partager auprès du plus grand nombre des éléments cadres, de méthode et des retours d'expériences inspirants. Mise à disposition des collectivités et de leurs partenaires, la démarche EcoQuartier est un outil opérationnel mobilisable par tous, décliné sous 3 axes :

- un référentiel permettant de structurer son projet autour et d'identifier des éléments de réponses autour de 4 grandes dimensions (démarche et processus, cadre de vie et usages, développement territorial, environnement et climat)
- un outil d'expertise et de reconnaissance national autour de la labellisation EcoQuartier.

- un réseau d'acteurs engagés et investis partageant leurs expériences et leurs connaissances, prenant appui sur des animations diversifiées du local au national (groupes de travail, ateliers, rencontres, visites de site, séminaires, revues de projets, formations, formations-actions...)

Pour mobiliser, accompagner et fédérer tous les acteurs de l'aménagement à la démarche EcoQuartier, des modules de formations sont proposés. Cette formation permet d'avoir une relecture actualisée des différentes dimensions qui structurent tout projet d'aménagement durable.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Intervenants :

- Bruno BESSIS, chargé de mission réseau Vivapolis
- Yasimin VAUTOR, conseil aux maîtres d'ouvrage à la MIQCP
- François KELLERHALS HOSSO, chargé de mission Eco-Quartier au bureau AD4
- Patricia QUERIN, correspondante Ville durable de la DEAL Guadeloupe.

Programme :

1 ère journée :

- Tour des projets portés ou accompagnés par les participants.
- Présentation du projet d'aménagement durable de la commune hôte par les porteurs de projet : contexte, enjeux, méthode, réussites et difficultés rencontrées.
- Ateliers participatifs sur la déclinaison des enjeux locaux en matière d'aménagement durable et de renouvellement des quartiers existants.
- Actions locales, répercussions globales : mise en perspectives des questions locales d'aménagement au regard des enjeux et des actions nationales et internationales en faveur des territoires durables.
- La démarche de programmation urbaine appliquée aux projets locaux portés par les communes.

2ème journée :

- Atelier d'analyse à partir d'une visite pour appréhender les objectifs d'aménagement durable à partir d'un site. Visite commentée et structurée de l'opération par les porteurs de projet, pour une déclinaison locale et contextualisée des enjeux d'aménagement durable. Échanges ouverts et débriefing de la visite pour une mise en perspective et une capitalisation partagées.
- Mise en perspective des projets portés par les participants au regard des objectifs d'aménagement durable
- Présentation des outils et ressources régionales EcoQuartier (plateforme, site internet, autres formations)
- Débriefing, perspectives, présentation des autres animations régionales et nationales sur l'aménagement durable ouvertes aux participants.

**Pour les agents de l'État,
MERCI de vous inscrire en ligne via OUPS :
<http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/>**

Pour les agents hors ministère, merci d'utiliser ce bulletin d'inscription

BULLETIN D'INSCRIPTION

PNF DGALN 2019 - Action n° 19-232

(à retourner au CVRH au plus tard le jour de la date de limite d'inscription)
par courriel : valerie.carrie-labaume@developpement-durable.gouv.fr

LA FORMATION : **Parcours de professionnalisation EcoQuartiers**
Découverte des écoquartiers, les fondamentaux de l'aménagement durable

CVRH concerné : **CVRH de Rouen**
Chef(fe) de projet : **Valérie CARRIÉ-LABAUME**
Dates de la formation : **14 et 15 mai 2019**
Date limite d'inscription : 9 mai 2019

Catégorie d'action de formation : (cocher la case informatiquement)

T1 - adaptation immédiate au poste de travail

T2 - adaptation à l'évolution prévisible du métier

T3 - développement de ses qualifications ou acquisition de nouvelles qualifications

Le stagiaire utilise son compte personnel de formation (C.P.F.) : oui non

LE CANDIDAT (à renseigner dans les cases informatiquement)

Nom Prénom Sexe (H/F)

Service (DREAL, DDT...) N° du département du service

Grade

Fonctions

Adresse courriel

Catégorie fonction publique					
A+ <input type="checkbox"/>	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	OPA <input type="checkbox"/>	Contractuel <input type="checkbox"/>
Statut d'origine du demandeur					
MTES-MCTRCT <input type="checkbox"/>	MAA <input type="checkbox"/>	Autre Min. État <input type="checkbox"/>	Collectivité <input type="checkbox"/>	Autre <input type="checkbox"/>	

Motivations et attentes de l'agent : (à renseigner dans les cases informatiquement)

Je m'engage à suivre l'intégralité de la formation	Date et signature de l'agent
Avis favorable <input type="checkbox"/> réservé <input type="checkbox"/> défavorable <input type="checkbox"/>	Date et signature du supérieur hiérarchique
Priorité 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/>	Visa du responsable RH ou formation du service